

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST

**COMMUNE DE  
BETTELAINVILLE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 14 AVRIL 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	10
VOTANTS :	12

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente.  
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes. Jocelyne TASSETTI, Aline LELEUX, Christelle MORIS, Sylvie NEMETH, Joëlle VALENTIN.

MM Bernard DIOU, Jean-Marc COUTURIER, Laurent GILLES, Yves METHIA, Joël SABATIER.

**Absents excusés :**

**Absents excusés ayant donné de vote par procuration :**

Mr Joël DAGNEAUX donne pouvoir à Mr Jean-Marc COUTURIER

Mr Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Mr Bernard DIOU.

**Absents non excusés :**

Mmes. Sandrine LARGNIER, Clotilde PEULTIER et Mr Pascal VIGNALE

**La secrétaire de séance est :** Mme Amandine LORANG.

**Date de l'envoi de la convocation :** 31/03/2025

**Date d'affichage :** 16/04/2025

**DCM 2025-04-14-01 :**  
**Fiscalité directe locale : Fixation du taux des taxes**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il n'a aucun pouvoir sur la base fiscale.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la note d'information de la DGCL du 19 février 2025 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2025,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2025,

**CONSIDÉRANT** que depuis 2023, le pouvoir des taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est rétabli pour les communes,

**CONSIDÉRANT** que les augmentations des bases fiscales sont dépendantes des services de l'Etat et non des communes qui n'ont aucuns pouvoirs en la matière.

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe d'habitation (TH) : 12.87 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 28.00 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 34.00 %

**CONSIDÉRANT** que la Commune propose de ne pas augmenter les taux des impôts,

Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal décide :

- **DE MAINTENIR** les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :
  - Taxe d'Habitation : 12.87 %
  - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 28.00 % ;
  - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 34.00 %

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour : 12

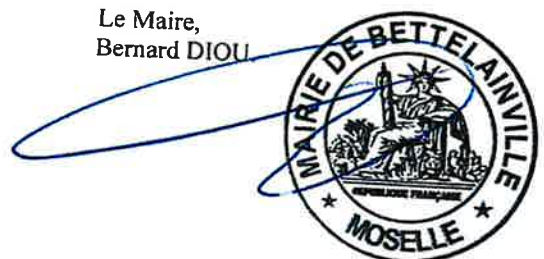
Contre : 0

Abstention : 0

Délibération exécutoire  
Compte tenu de sa publication le 16/04/2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Bettelainville, le 16/04/2025

Le Maire,  
Bernard DIOU



Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le Abdiols

ID : 057-215700725-20250414-DCM2025\_04\_14\_2-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST

**COMMUNE DE  
BETTELAINVILLE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 14 AVRIL 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	10
VOTANTS :	12

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente.  
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes. Jocelyne TASSETTI, Aline LELEUX, Christelle MORIS, Sylvie NEMETH, Joëlle VALENTIN.

MM Bernard DIOU, Jean-Marc COUTURIER, Laurent GILLES, Yves METHIA, Joël SABATIER.

**Absents excusés :**

**Absents excusés ayant donné de vote par procuration :**

Mr Joël DAGNEAUX donne pouvoir à Mr Jean-Marc COUTURIER

Mr Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Mr Bernard DIOU.

**Absents non excusés :**

Mmes. Sandrine LARGNIER, Clotilde PEULTIER et Mr Pascal VIGNALE

**La secrétaire de séance est :** Mme Amandine LORANG.

**Date de l'envoi de la convocation :** 31/03/2025

**Date d'affichage :** 16/04/2025

**DCM 2025-04-14-02 :**

**Approbation du Compte Administratif 2024**

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 057-215700725-20250414-DCM2025\_04\_14\_2-DE

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence de Madame Jocelyne TASSETTI, 1<sup>ère</sup> adjointe, délibérant sur le Compte administratif 2024 de la Commune dressé par Monsieur Bernard DIOU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2024, lequel se résume ainsi :

<b>A – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>MANDATS EMIS</b>		<b>TITRES EMIS</b>	
<b>OPERATIONS RELLES</b>			
<i>011 Charges à caractère général</i>	188 502,81	<i>013 Atténuation de charges</i>	28.66
<i>012 Charges de personnel et assimilé</i>	145 951.75	<i>70 Produits des serv. du domaine</i>	68 554.38
<i>65 Charges de gestion courante</i>	87 964.07	<i>73 Impôts et taxes</i>	3 132.00
		<i>731 Fiscalité locales</i>	254 805.17
		<i>74 Dotations, subvent. et participations</i>	148 582.38
		<i>75 Autres produits de Gestion courante</i>	127 365.51
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>422 418.63</b>	<b>TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>602 468.10</b>
<i>66 Charges financières</i>	28 776.92	<i>76 Produits financiers</i>	
<i>67 Charges exceptionnelles</i>	0.00	<i>77 Produits exceptionnels</i>	609.89
<i>68 Dotations aux amortissements/ provisions</i>	1230.00	<i>78 Reprises sur amortissements / provisions</i>	
<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>30 006.92</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>609.89</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>452 425.55</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>603 077.99</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<i>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	0.00	<i>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	0.00
<i>043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0.00	<i>043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0.00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL MANDATS EMIS</b>	<b>452 425.55</b>	<b>TOTAL DES TITRES EMIS</b>	<b>603 077.99</b>

<b>A – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
	<b>Mandats et titres émis</b>
<b>Dépenses</b>	<b>452 425,55 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>603 077,99 €</b>
<b>Excédent</b>	<b>150 625,44 €</b>

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 057-215700725-20250414-DCM2025\_04\_14\_2-DE

**B – SECTION D'INVESTISSEMENT**

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES			
21 Immobilisations corporelles - Terrains - Terrains de voiries - Bâtiment privés	338 655.87 €	13 Subventions investissement reçues	49 383.51 €
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	12 066.71 €	16 Emprunts et dettes assimilés	220 000.00 €
Opération 18 Requalif. AL.TROFF	248 540.56 €		
Opération 19 Achat de terrains	1 014.10 €		
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>600 277.24 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>269 383.51 €</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	29.10 €	10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) - F.C.T.V.A. Taxe d'aménagement	106 981.55 €
16 Emprunts et dettes assimilées	50 394.19 €	16 Emprunts et dettes assimilées	4 955.00 €
<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>50 423.29 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>	<b>111 936.55€</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>650 700,53 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>381 320.06 €</b>

**B – SECTION D'INVESTISSEMENT**

	Mandats et titres émis	Résultat reporté N-1	Restes à réaliser N+1	Cumul section
<b>Dépenses</b>	650 700.53	96 758.62	0.00	- 366 139.09
<b>Recettes</b>	381 320.06	0.00	68 043,49	-298 095.60

**BALANCE GENERALE DEPENSES**

	Dépenses totales	Résultat reporté	Reste à réaliser 2024	TOTAL CUMULE SECTION
<b>Fonctionnement</b>	452 425.55	0.00	0.00	452 425.55
<b>Investissement</b>	650 700.53	96 758.62	0.00	747 459.15

**BALANCE GENERALE RECETTES**

	Recettes totales	Résultat reporté	Reste à réaliser 2024	TOTAL CUMULE SECTION
<b>Fonctionnement</b>	603 077.99	323 095.47	0	926 173.46
<b>Investissement</b>	381 320.06		68 043.49	449 363.55

**BALANCE GENERALE DE L'EXERCICE**

	<b>TOTAL CUMULE SECTION</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>473 747.91</b>
<b>Investissement</b>	<b>-366 139.09</b>

*Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0*

Délibération exécutoire  
Compte tenu de sa publication le 16/04/2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Bettelainville, le 16/04/2025

Le Maire,  
Bernard DIOU



Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 057-215700725-20250414-DCM2025\_4\_14\_3A-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST

## COMMUNE DE BETTELAINVILLE



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	10
VOTANTS :	12

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente.  
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire.

#### Etaient présents :

Mmes. Jocelyne TASSETTI, Aline LELEUX, Christelle MORIS, Sylvie NEMETH, Joëlle VALENTIN.

MM Bernard DIOU, Jean-Marc COUTURIER, Laurent GILLES, Yves METHIA, Joël SABATIER.

#### Absents excusés :

#### Absents excusés ayant donné de vote par procuration :

Mr Joël DAGNEAUX donne pouvoir à Mr Jean-Marc COUTURIER

Mr Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Mr Bernard DIOU.

#### Absents non excusés :

Mmes. Sandrine LARGNIER, Clotilde PEULTIER et Mr Pascal VIGNALE

La secrétaire de séance est : Mme Amandine LORANG.

Date de l'envoi de la convocation : 31/03/2025

Date d'affichage : 16/04/2025

**DCM 2025-04-14-03 :**

**Approbation du compte de gestion 2024– Budget principal**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

## Résultats budgétaires de l'exercice

19800 - BETTELAINVILLE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	922 462,66	949 223,84	1 871 686,50
Titres de recette émis (b)	381 320,06	607 356,15	988 676,21
Réductions de titres (c)		4 278,16	4 278,16
Recettes nettes (d = b - c)	381 320,06	603 077,99	984 398,05
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	922 462,66	949 223,84	1 871 686,50
Mandats émis (f)	650 700,53	452 974,37	1 103 674,90
Annulations de mandats (g)		548,82	548,82
Dépenses nettes (h = f - g)	650 700,53	452 425,55	1 103 126,08
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		150 652,44	
(h - d) Déficit	269 380,47		118 728,03

Après en avoir délibéré,  
 Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.  
 Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

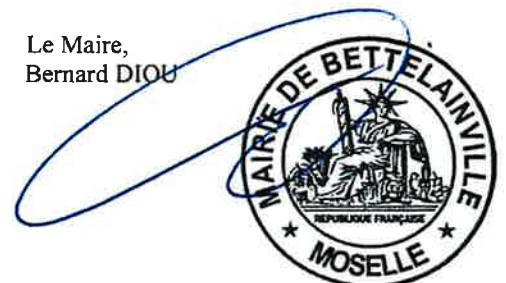
Et ont signé les membres présents.

Pour : 12          Contre : 0          Abstention : 0

Délibération exécutoire  
 Compte tenu de sa publication le 16/04/2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
 Bettelainville, le 16/04/2025

Le Maire,  
 Bernard DIOU





Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 057-215700725-20250414-DCM2025\_04\_14\_4-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST

**COMMUNE DE  
BETTELAINVILLE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 14 AVRIL 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	10
VOTANTS :	12

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente.  
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes. Jocelyne TASSETTI, Aline LELEUX, Christelle MORIS, Sylvie NEMETH, Joëlle VALENTIN.

MM Bernard DIOU, Jean-Marc COUTURIER, Laurent GILLES, Yves METHIA, Joël SABATIER.

**Absents excusés :**

**Absents excusés ayant donné de vote par procuration :**

Mr Joël DAGNEAUX donne pouvoir à Mr Jean-Marc COUTURIER

Mr Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Mr Bernard DIOU.

**Absents non excusés :**

Mmes. Sandrine LARGNIER, Clotilde PEULTIER et Mr Pascal VIGNALE

**La secrétaire de séance est :** Mme Amandine LORANG.

**Date de l'envoi de la convocation :** 31/03/2025

**Date d'affichage :** 16/04/2025

**DCM 2025-04-14-04 :**

**Affectation des résultats de l'exercice 2024 – Compte principal**

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	150 652,44
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)	-	0,00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	323 095,47
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B + C (hors restes à réaliser)	+	473 747,91
<b>E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>		
déficit (besoin de financement)	-	366 139,09
excédent (excédent de financement)	+	0
<b>F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>		
Besoin de financement	-	0,00
Excédent de financement	+	68 043,49
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		298 095,60
<b>DECISION D'AFFECTATION</b>		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement		298 095,60
(au minimum couverture du besoin de financement F)		
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002		175 652,31
( résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus)		

RÉSULTATS A LA CLOTURE 2024

	Résultats à la clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultat 2024	Intégration	Résultat à la clôture 2024
INVESTISSEMENT	-96 758,62		650 700,53	381 320,06	-269 380,47	0,00	-366 139,09
FONCTIONNEMENT	419 854,09	96 758,62	452 425,55	603 077,99	150 652,44	0,00	473 747,91
TOTAL	323 095,47	96 758,62	1 103 126,08	984 398,05	-118 728,03	0,00	107 608,82

Clôture fonctionnement 2024 (dépenses – recettes)	+ 473 747,91 €
Clôture investissement 2024 (dépenses – recettes – déficit 2023)	-366 139,09 €
RAR (reste à réaliser/besoin de finance pour 2025)	+ 68 043,49 €
Report fonctionnement 2024	+ 175 652,31

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 057-215700725-20250414-DCM2025\_04\_14\_4-DE

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

➤ **DECIDE** d'affecter

- ❖ **366 139.09 €** en section d'investissement en réserve à l'article 1068 du budget principal 2025 de la Commune.
- ❖ **175 652,31 €** en section de fonctionnement en recettes à l'article 002 du budget principal 2025 de la Commune.

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Délibération exécutoire  
Compte tenu de sa publication le 16/04/2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Bettelainville, le 16/04/2025

Le Maire,  
Bernard DIOU



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST

**COMMUNE DE  
BETTELAINVILLE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 14 AVRIL 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	10
VOTANTS :	12

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente.  
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes. Jocelyne TASSETTI, Aline LELEUX, Christelle MORIS, Sylvie NEMETH, Joëlle VALENTIN.

MM Bernard DIOU, Jean-Marc COUTURIER, Laurent GILLES, Yves METHIA, Joël SABATIER.

**Absents excusés :**

**Absents excusés ayant donné de vote par procuration :**

Mr Joël DAGNEAUX donne pouvoir à Mr Jean-Marc COUTURIER

Mr Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Mr Bernard DIOU.

**Absents non excusés :**

Mmes. Sandrine LARGNIER, Clotilde PEULTIER et Mr Pascal VIGNALE

**La secrétaire de séance est :** Mme Amandine LORANG.

**Date de l'envoi de la convocation :** 31/03/2025

**Date d'affichage :** 16/04/2025

**DCM 2025-04-04-05 :**

**Budget primitif principal – Année 2025 – Comptabilité M57**

Le Maire présente le projet du Budget Primitif principal 2025 dont un exemplaire est parvenu à chaque membre du Conseil Municipal, afin qu'il puisse l'examiner et formuler ses observations éventuelles en cours de séance.

Le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune.

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par le conseil, une décision modificative doit être votée.

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

En outre, cette décision est transmissible au contrôle budgétaire en préfecture.

<b>A – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
011 Charges à caractère général	243 280,00	013 Atténuation de charges	
012 Charges de personnel et assimilé	175 500,00	70 Produits des serv. Du domaine	68 500,00
014 Atténuation de produits	0	73 Impôts et taxes	249 280,00
65 Charges de gestion courante	96 500,00	74 Dotations et participations	118 500,00
656 Frais de fonctionnement groupés élus		75 Autres produits de Gestion courante	158 000,00
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>515 280,00</b>	<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>594 280,00</b>
66 Charges financières	48 000,00	76 Produits financiers	
68 Dotations aux amortissements / provisions	500,00	78 Reprises sur amortissements /provisions	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>626 128,37</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>594 280,00</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
023 Virement à la section investissement	206 152,31	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>206 152,31</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>769 932,31</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	
		R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	175 652,31

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/25

ID : 057-215700725-20250414-DCM2025\_4\_14\_5B-DE

**B – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DÉPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
21 Immobilisations corporelles -Terrains -Équipement de cimetière -Bâtiments privés (maison) - LED	362 269,41	13 Subventions investissement reçues	145 117,10
Opération 20 Maison rue de Brescard	350 000,00	1641 Emprunts en euros	350 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>712 269,41</b>	<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>495 117,10</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	15 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	42 000,00	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	298 095,60
18 Compte de liaison : affectation	0,00	165 Dépôts et cautionnement reçus	2 000,00
26 Participations et créances ratt. à particip.	0,00	13361 Dotation d'équip. Des territoires ruraux	36 000,00
<i>Total dépenses financières</i>	<i>42 000,00</i>	<i>Total recettes financières</i>	<i>351 095,60</i>
<i>D001</i>	<i>366 139,09</i>		
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 120 408,50</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>846 212,27</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
040 Opérations d'ordre entre sections		021 Virement de la section de fonctionnement	206 152,31
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>206 152,31</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES CUMULEES</b>	<b>712 269,41</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULEES</b>	<b>1 052 365,01</b>
		<b>RESTE A REALISER</b>	68 043,49
<b>D001 SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>366 139,09</b>	<b>R001 EXEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES CUMULEES</b>	<b>1 120 408,50</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULEES</b>	<b>1 120 408,50</b>

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- **DECIDE** d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.
- **DECIDE** de voter le Budget Primitif 2025
  - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
  - Au niveau du chapitre pour la section investissement avec les opérations
- **ADOpte** le Budget Primitif 2025 dont la balance générale est la suivante

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 057-215700725-20250414-DCM2025\_4\_14\_5B-DE

### **BALANCE GENERALE DEPENSES**

	Dépenses totales	Résultat reporté	Reste à réaliser	TOTAL CUMULE SECTION
<b>Fonctionnement</b>	<b>563 780,00</b>	<b>206 152.31</b>	<b>0</b>	<b>769 932.31</b>
<b>Investissement</b>	<b>754 269.41</b>	<b>366 139.09</b>	<b>0</b>	<b>1 120 408.50</b>

### **BALANCE GENERALE RECETTES**

	Recettes totales	Résultat reporté	Reste à réaliser	TOTAL CUMULE SECTION
<b>Fonctionnement</b>	<b>626 128.37</b>	<b>323 095.47</b>	<b>0</b>	<b>949 223.84</b>
<b>Investissement</b>	<b>846 212.70</b>	<b>206 152.31</b>	<b>68 043.49</b>	<b>1 120 408.50</b>

*Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0*

Délibération exécutoire  
Compte tenu de sa publication le 16/04/2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Bettelainville, le 16/04/2025

Le Maire,  
Bernard DIOU



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST

**COMMUNE DE  
BETTELAINVILLE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 14 AVRIL 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	10
VOTANTS :	12

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente.  
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes. Jocelyne TASSETTI, Aline LELEUX, Christelle MORIS, Sylvie NEMETH, Joëlle VALENTIN.

MM Bernard DIOU, Jean-Marc COUTURIER, Laurent GILLES, Yves METHIA, Joël SABATIER.

**Absents excusés :**

**Absents excusés ayant donné de vote par procuration :**

Mr Joël DAGNEAUX donne pouvoir à Mr Jean-Marc COUTURIER

Mr Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Mr Bernard DIOU.

**Absents non excusés :**

Mmes. Sandrine LARGNIER, Clotilde PEULTIER et Mr Pascal VIGNALE

**La secrétaire de séance est :** Mme Amandine LORANG.

**Date de l'envoi de la convocation :** 31/03/2025

**Date d'affichage :** 16/04/2025

**DCM 2025-04-14-06 :**  
**CCAM FONCIER – Mise à disposition et entretien courant des pistes  
cyclables, voies partagées et sentiers de randonnée**



Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) investit dans la mise en œuvre d'un réseau ambitieux de 13 sentiers de randonnées et 45 kilomètres de pistes cyclables. Une grande majorité des tronçons a déjà été réalisée dès lors que la maîtrise foncière était avérée.

Pour que ces linéaires soient empruntés par le plus grand nombre et restent pérennes, il est primordial d'assurer leur entretien.

En décembre 2023, des principes d'entretien de ces espaces avaient été actés en Conseil Communautaire mais n'avaient pas fait l'objet d'une unanimité de la part des communes qui pour certaines ont considéré ne pas avoir les moyens pour permettre cet entretien.

La CCAM propose la signature d'une convention de mise à disposition des chemins sur lesquels ont été réalisées les pistes cyclables, voies partagées et sentiers de randonnée.

La convention prévoit également la répartition des tâches d'entretien.

Les modalités complètes sont détaillées dans le projet de convention jointe à la présente délibération.

La Commune de Bettelainville restera notamment responsable de la surveillance générale, du pouvoir de police et de la remontée d'information à l'intercommunalité.

En parallèle, la gestion des eaux pluviales fera l'objet d'un traitement au cas par cas, chaque situation pouvant relever d'une responsabilité différente (commune, CCAM, Syndicat Intercommunal, riverain...). En cas de problème, une visite sur site sera effectuée pour déterminer la responsabilité de chacun.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil Municipal,**

- **DE VALIDER** la convention proposée en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ;

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Délibération exécutoire  
Compte tenu de sa publication le 16/04/2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Bettelainville, le 16/04/2025

Le Maire,  
Bernard DIOU



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 057-215700725-20250414-DCM2025\_4\_14\_7-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST

**COMMUNE DE  
BETTELAINVILLE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 14 AVRIL 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	10
VOTANTS :	12

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente.  
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes. Jocelyne TASSETTI, Aline LELEUX, Christelle MORIS, Sylvie NEMETH, Joëlle VALENTIN.

MM Bernard DIOU, Jean-Marc COUTURIER, Laurent GILLES, Yves METHIA, Joël SABATIER.

**Absents excusés :**

**Absents excusés avant donné de vote par procuration :**

Mr Joël DAGNEAUX donne pouvoir à Mr Jean-Marc COUTURIER

Mr Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Mr Bernard DIOU.

**Absents non excusés :**

Mmes. Sandrine LARGNIER, Clotilde PEULTIER et Mr Pascal VIGNALE

**La secrétaire de séance est :** Mme Amandine LORANG.

**Date de l'envoi de la convocation :** 31/03/2025

**Date d'affichage :** 16/04/2025

**DCM 2025-04-14-07**

**Contrôle des poteaux et des bouches d'incendie :**  
**Retrait du groupement de commande pour la défense extérieure contre**  
**l'incendie et adhésion au SIDEET.**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 057-215700725-20250414-DCM2025\_4\_14\_7-DE

Monsieur le Maire expose que lors de la séance du 26 mars 2021, le Conseil Municipal a pris la délibération N° 26-03-603, portant sur un groupement de commande pour le contrôle des poteaux et des bouches d'incendie.

La Commune est adhérente au Syndicat Intercommunal Des Eaux et de l'assainissement de l'Est Thionvillois (SIDEET). Syndicat ayant la compétence pour le contrôle des poteaux et des bouches d'incendie.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Le Conseil Municipal,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents au retrait du groupement de commande MATEC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents au contrôle des poteaux et des bouches d'incendie du SIDEET.

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Délibération exécutoire  
Compte tenu de sa publication le 16/04/2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Bettelainville, le 16/04/2025

Le Maire,  
Bernard DIOU



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST

**COMMUNE DE  
BETTELAINVILLE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 14 AVRIL 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	10
VOTANTS :	12

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente.  
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes. Jocelyne TASSETTI, Aline LELEUX, Christelle MORIS, Sylvie NEMETH, Joëlle VALENTIN.

MM Bernard DIOU, Jean-Marc COUTURIER, Laurent GILLES, Yves METHIA, Joël SABATIER.

**Absents excusés :**

**Absents excusés avant donné de vote par procuration :**

Mr Joël DAGNEAUX donne pouvoir à Mr Jean-Marc COUTURIER

Mr Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Mr Bernard DIOU.

**Absents non excusés :**

Mmes. Sandrine LARGNIER, Clotilde PEULTIER et Mr Pascal VIGNALE

**La secrétaire de séance est :** Mme Amandine LORANG.

**Date de l'envoi de la convocation :** 31/03/2025

**Date d'affichage :** 16/04/2025

**DCM 2025-04-14-08 :**  
**Destination des coupes de bois**

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 057-215700725-20250414-DCM2025\_04\_14\_8-DE

**VU** la délibération « *DCM 2024-12-13-1 : Destination des coupes de bois* » prise en date du 13 décembre 2024.

**CONSIDERANT** la demande effectuée par l'ONF, sur la nécessité d'inclure les parcelles 16 et 18 dans la destination des coupes de bois.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ajouter les parcelles 16 et 18 à la destination des coupes de bois.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'ajout des parcelles 16 et 18 destinées aux coupes de bois.

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Délibération exécutoire  
Compte tenu de sa publication le 16/04/2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Bettelainville, le 16/04/2025

Le Maire,  
Bernard DIOU



Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 057-215700725-20250414-DCM2025\_04\_14\_9-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST

## COMMUNE DE BETTELAINVILLE



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	10
VOTANTS :	12

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente.  
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire.

#### Etaient présents :

Mmes. Jocelyne TASSETTI, Aline LELEUX, Christelle MORIS, Sylvie NEMETH, Joëlle VALENTIN.

MM Bernard DIOU, Jean-Marc COUTURIER, Laurent GILLES, Yves METHIA, Joël SABATIER.

#### Absents excusés :

#### Absents excusés ayant donné de vote par procuration :

Mr Joël DAGNEAUX donne pouvoir à Mr Jean-Marc COUTURIER

Mr Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Mr Bernard DIOU.

#### Absents non excusés :

Mmes. Sandrine LARGNIER, Clotilde PEULTIER et Mr Pascal VIGNALE

La secrétaire de séance est : Mme Amandine LORANG.

Date de l'envoi de la convocation : 31/03/2025

Date d'affichage : 16/04/2025

**DCM 2025-04-14-09 :**  
**Travaux de réfection de trottoirs : rue de Metz**

La Commune souhaite aménager une portion de trottoir rue de Metz, en vue de la sécurisation piétonne. Afin de financer ces travaux, le Maire propose de demander une subvention au Département au titre du dispositif AMISSUR ainsi que d'utiliser le Fond de concours de la CCAM.

**Tableau de financement prévisionnel :**

<u>Dépenses</u>		<u>Ressources</u>		
<i>Intitulé</i>	<i>Montant en HT</i>	<i>Intitulé</i>	<i>%</i>	<i>Montant en HT</i>
TRAVAUX	5 271.17 €	AMISUR	30 %	1 581.35 €
		CCAM Fonds de concours	50 %	2 635.59 €
		Fonds propres	20 %	1 054.23 €
<b>TOTAL en HT</b>	<b>5 271.17 €</b>	<b>TOTAL en HT</b>	<b>100 %</b>	<b>5 271.17 €</b>

**Après en avoir délibéré,  
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de trottoirs,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Délibération exécutoire  
 Compte tenu de sa publication le 16/04/2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
 Bettelainville, le 16/04/2025

Le Maire,  
 Bernard DIOU



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST

## COMMUNE DE BETTELAINVILLE



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	10
VOTANTS :	12

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente.  
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire.

#### Étaient présents :

Mmes. Jocelyne TASSETTI, Aline LELEUX, Christelle MORIS, Sylvie NEMETH, Joëlle VALENTIN.

MM Bernard DIOU, Jean-Marc COUTURIER, Laurent GILLES, Yves METHIA, Joël SABATIER.

#### Absents excusés :

#### Absents excusés ayant donné de vote par procuration :

Mr Joël DAGNEAUX donne pouvoir à Mr Jean-Marc COUTURIER

Mr Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Mr Bernard DIOU.

#### Absents non excusés :

Mmes. Sandrine LARGNIER, Clotilde PEULTIER et Mr Pascal VIGNALE

La secrétaire de séance est : Mme Amandine LORANG.

Date de l'envoi de la convocation : 31/03/2025

Date d'affichage : 16/04/2025

**DCM 2025-04-14-10 :**  
**Travaux : Rafraîchissement du préau et de la cour de l'école**



Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 057-215700725-20250414-DCM2025\_4\_14\_10-DE

Le Maire expose au Conseil Municipal que le préau ainsi que la cour d'école ont besoins d'être rafraîchi.

Il est donc proposé à l'ensemble du Conseil Municipal de réaliser des travaux de rafraîchissement.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet de travaux de rafraîchissement du préau et de la cour d'école.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents.

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Délibération exécutoire  
Compte tenu de sa publication le 16/04/2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Bettelainville, le 16/04/2025

Le Maire,  
Bernard DIOU

